

COMMENT RÉCUPÉRER MON PASS SANITAIRE (QR CODE)



CORONAVIRUS
Covid-19

Le pass sanitaire (QR code) peut être importé en PDF ou stocké directement dans l'application TousAntiCovid en flashant le QR Code; ou bien imprimé, conservé et présenté sous format papier.



Je suis vacciné(e)

Je peux récupérer mon pass sanitaire :

- 7 jours après la 2^e dose pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca);
- 2 mois après l'injection d'une seule dose d'un vaccin à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), à la suite d'une infection préalable au Covid-19;
- 28 jours après l'injection d'un vaccin à dose unique (Janssen).



Je n'ai pas accès à internet. Je me rends :
• à la mairie



J'ai accès à internet. Je me rends sur le télé-service:
masante.gouv.nc

Dès le 11 octobre 2021



Je ne suis pas vacciné(e) je demande à un praticien de santé de réaliser un test antigénique

Pour que le pass sanitaire soit valable le test antigénique négatif doit dater de moins de 72 h



Le praticien de santé entre ces informations dans une base de données et imprime mon QR code.

Disponible



Je viens de me faire vacciner dans un des établissements suivants :

- vaccinodrome
- centre médicosocial provincial
- chez un praticien de santé habilité (médecin, pharmacien, infirmier)



Je me fais délivrer mon pass directement après l'acte

Disponible



J'ai déjà contracté le Covid-19

Je dispose d'un certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois



Je pourrai présenter le certificat sous format papier

Disponible